

H Conseil, spécialiste de la formation en Management d'Equipe, propose aussi une prestation d'accompagnement individuel ou coaching. En voici les modalités.

Un fonctionnement tripartite

L'employeur, la personne accompagnée et le coach s'entendent sur la mise en place de la démarche d'accompagnement avec un objectif commun : permettre à la personne accompagnée de s'épanouir, de surmonter des obstacles, de franchir des paliers pour être plus à l'aise et plus performante sur la durée.

Avec ou sans la formation, quels objectifs ?

L'accompagnement individuel peut être initié et mis en place à la suite d'un programme de formation en management d'équipe. Le bilan du programme de formation et les engagements identifiés constituent alors la base des points à travailler. Si le coaching commence sans formation préalable, les premiers échanges servent alors à identifier les objectifs d'amélioration.

Un choix réciproque et une vraie liberté

La personne accompagnée et le coach se choisissent réciproquement. Le premier contact valide ce choix qui doit mettre chacun à l'aise et en confiance. Au long de la démarche de coaching chacun reste libre de cesser s'il n'est plus à l'aise et en confiance.

Quel intervenant ?

Les coachs H Conseil sont certifiés et expérimentés dans l'exercice d'accompagnement. L'affectation de tel ou tel coach s'établit selon la proximité géographique, la disponibilité, l'expérience éventuelle dans le secteur d'activité.

Quel mode opératoire ?

Un processus d'accompagnement s'étale généralement sur 3 à 6 mois au moins selon le contexte, la nature et le nombre de problématiques à aborder. Si des sessions de coaching à distance peuvent permettre d'avancer, par téléphone ou Skype, un entretien physique est toujours souhaitable pour amorcer, relancer ou clore le processus d'accompagnement.

**Contactez-nous et trouvons ensemble
la formule vous convenant le mieux !**